Quinzième Année. — N° 2015 — UN NUMERO : 15 CENTIMES. — Dimanche 19 Juin 18…

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois . . . 12 f. »
Six mois . . . . 23 »
Un an . . . . . . 44 »

L'abonnement continue, sauf avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : …

Le Nord de la …
Trois mois …
Six mois …
Un an …
ANNONCES : 15 cent…
RÉCLAMES : 25 …

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Beghin, libraire, rue Grande-… A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'*Economie* ; A BRUXELLES, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

A ce numéro est joint un supplément.

ROUBAIX, 18 JUIN 1870

Les gouvernements qui se sont succédé, en France, depuis un demi-siècle, ne se sont pas seulement attachés à accroître le bien-être du soldat, ce qui, de leur part, était une sollicitude placée à haut intérêt, quelques-uns d'entre eux, et notamment le régime actuel, se sont fait un devoir, non-seulement de l'instruire, au point de vue militaire, mais encore de le moraliser et de l'instruire comme homme et comme citoyen. Aussi voit-on aujourd'hui les écoles régimentaires s'étendre, se multiplier, grandir au point de donner à ceux qui les fréquent outre l'instruction primaire un ensemble de connaissances qui, sous plus d'un rapport, équivaut à l'enseignement de nos colléges. Il en résulte que plus d'un conscrit, complétement illettré lors de son entrée au service, se trouve, au bout de quelques années apte, soit à suivre, avec chance d'un avancement indéfini, la carrière militaire, soit à remplir, à l'expiration de son congé, un emploi dans les administrations civiles.

Peut-être était-on moins préoccupé de ces questions dans le département de la marine, mais le moment approche où l'instruction élémentaire aura reçu dans les rangs de notre flotte une active et féconde impulsion :

« Pendant ces cinq dernières années, lisons-nous dans un rapport à l'Empereur de M. le ministre de la marine et des colonies, certaines améliorations ont été apportées dans cette partie du service. C'est ainsi qu'en portant création d'un brevet d'instituteur de la flotte et de cours d'enseignement pour les marins qui aspirent à la possession de ce brevet, le décret du 4 mars 1868 a doté nos équipages d'un élément qui, précédemment, faisait défaut pour le succès de l'œuvre. Aujourd'hui de bons instituteurs recrutés exclusivement dans les équipages de la flotte, sont aptes, tout en exerçant à bord les fonctions de leur grade, à faire les cours élémentaires d'après les procédés les plus récents et les plus perfectionnés dont l'Université fait usage. »

Les résultats ne se sont pas fait attendre, et grâce à la sollicitude des chefs pour l'instruction des marins placés sous leurs ordres, à l'émulation de ces derniers et à la création des bibliothèques de bord. « Tel bâtiment, dit le ministre, n'a été signalé qui, parti de France avec de nombreux illettrés, n'en comptait plus un seul après quelques mois de station. Au Sénégal, des indigènes, momentanément embarqués sur nos petits bâtiments, y ont appris à lire et à écrire. »

Aujourd'hui, M. l'amiral Rigault de Genouilly, justement désireux de compléter l'œuvre déjà si prospère, propose à Sa Majesté la réglementation de cette importante question :

« Deux principes essentiels dominent l'ensemble des dispositions arrêtées :

» Obligation pour tout marin illettré de suivre, sans aucun frais, des cours élémentaires fonctionnant régulièrement sur tous les bâtiments de la flotte et rangés parmi les exercices réglementaires.

» Adoption d'une méthode unique d'enseignement pour toutes les écoles élémentaires des équipages de la flotte. »

Le rapport est suivi du réglement approuvé par l'Empereur.

Le pays applaudira aux mesures que nous venons de mentionner; elles auront pour effet, ainsi que le fait observer M. le ministre, « d'atténuer considérablement si même elles ne le réduisent à néant, le nombre des marins encore illettrés quand ils quittent le service, et d'élever le niveau de l'instruction des populations du littoral. »

EDMOND DUVAL.

On écrit de Bruxelles, 16 juin 1870 :

« Le succès que les catholiques viennent d'obtenir dans les élections, peu être caractérisé par ceux mots qu'écrit ce matin le journal l'*Etoile*, dévoué au ministère Frère-Bara : « L'opinion libérale a été battue dans les élections. » C'est un véritable triomphe et qui dépasse nos espérances. Nous l'avons emporté, non-seulement dans la capitale de la Flandre, dans une province où l'intérêt religieux domine tout, mais aussi dans deux principaux centres industriels de la Belgique, à Charleroi et à Verviers, où, il faut le dire, nous avons reçu aide de certaines fractions dissidentes du libéralisme, mais sans leur sacrifier rien du principe de la politique catholique.

« Ainsi que vous le savez, les Chambres se renouvellent en Belgique par moitié, par série de provinces. Cette fois, c'étaient les provinces de Liége, de Hainaut, de la Flandre-Orientale et de Limbourg qui faisaient les élections. Ce sont les provinces où les libéraux trouvent le plus d'appui. Leur échec montre à quel point la désaffection s'est répandue dans le pays à l'égard de l'administration Frère-Bara. Un autre trait significatif, c'est que partout où la lutte a été engagée (dans beaucoup d'arrondissements il n'y a pas eu de lutte), partout le ministère a été battu. L'opposition gagne douze députés don dix catholiques. Le ministère, qui avait conscience de son impopularité, avait tout mis en œuvre pour faire tourner les élections à son profit : pression administrative exercée sans pudeur, tout comme chez vous, récriminations des catholiques a propos des affaires Langrand, accusation, de captation contre les Jesuites et les Dominicains, imputations odieuses contre un très-respectable Père jésuite que l'on a fait arrêter, calomnies sans nombre et sans nom contre les candidats catholiques; en un mot, toutes les audaces et toutes les iniquités possibles... Et, au bout de tout cela, une défaite signalée.

» Les calculs du *Journal de Bruxelles* et du *Bien public* vous auront déjà fait voir que la Chambre est actuellement partagée en deux fractions égales. C'est donc une situation très difficile et très obscure dans laquelle une seule chose est claire, c'est que le pays ne veut plus du ministère qu'on appelle ici *doctrinaire*. Les catholiques, réunis dans la Chambre, aux libéraux avancés peuvent renverser le ministère libéral; mais pourraient-ils prêter un appui suffisant contre les forces réunies du partie libéral à un ministère pris parmi eux? Je ne le crois pas.

» D'ailleurs, MM. Frère et Bara, tout battus qu'ils sont, n'ont nulle envie de quitter le pouvoir, si le roi ne les en chasse. Or, le roi est d'une telle timidité, qu'on ne peut attendre de lui aucun acte décisif. La véritable solution serait : la démission immédiate de MM. Frère et consorts, la constitution d'un ministère pris dans la droite parlementaire (style brabançon), qui forme le seul parti compacte et considérable dans l'opposition, et la dissolution des Chambres par le nouveau ministère, au cas où il ne parviendrait pas à constituer une majorité de transaction. C'est là, dis-je, la solution de la logique et du bon sens; cela ne veut pas dire qu'elle soit adoptée. »

HIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

On lit dans le *Moniteur universel*, qui paraît être en ce moment l'interprète le plus autorisé du gouvernement :

« Plusieurs journaux persistent à prétendre que pendant son intérim du ministère des affaires étrangères, M. le garde des sceaux a signé, avec le représentant du khédive, une convention au sujet de l'exercice de la juridiction consulaire en Egypte.

» Cette allégation n'est pas exacte. D'accord avec M. Duvergier, l'honorable président de la commission chargée d'examiner les projets de réforme dont il s'agit, M. le garde des sceaux a fait seulement aux puissances une proposition indiquant dans quelles mesures le gouvernement français est déterminé à déférer aux vœux du gouvernement égyptien.

» Cette proposition est examinée en ce moment à Londres, à Vienne, à Florence, à Berlin et à Saint-Pétersbourg, et suivant l'accueil qu'elle y recevra, elle sera convertie en un traité définitif.

» Nous ajouterons que la proposition de M. Emile Ollivier va beaucoup moins loin que les concessions auxquelles l'Italie, l'Autriche et même l'Angleterre seraient disposées à se prêter, et qu'en tout état de cause, le traité à intervenir, d'accord avec la Porte, serait encore subordonné à la promulgation, en Egypte, d'un Code civil et commercial, lequel devrait être sonmis à l'assentiment des puissances intéressées. »

Nous supposons que ces communications émanent du gouvernement. Si elles n'en émanaient pas, elles n'auraient pas de valeur; mais si elles en émanent, on ne comprend pas que M. le duc de Gramont ait fait difficulté de les donner à la Chambre.

On mande de Rome, vendredi :

« Jamais la procession du *Corpus Domini*, qui a eu lieu hier à Rome, n'avait été aussi belle, rehaussée qu'elle était par la présence de tous les Pères du Concile. La foule des étrangers, restée à Rome pour assister à cette imposante cérémonie, était considérable. »

L'assassinat politique s'organise admirablement en Italie. La *Perseveranza*, de Milan, reproduit la teneur d'une lettre que M. Biella, vice-président du tribunal civil et correctionnel de cette ville, a reçue il y a quelques jours par la poste. En tête de la lettre figure un timbre représentant un crâne traversé par des stilets en croix, avec ces mots : *Hodie mihi, cras tibi*.

« 1870, vendredi, 3 juin.

« Citoyen Biella,

» Le tribunal suprême du peuple qui a jugé Grasselli, Locatelli, Escoffier, vous a stigmatisé comme étant digne d'eux et de leur sort ; c'est pourquoi il vous a condamné à mort dans le courant de l'année, en vous dégradant préalablement du caractère de citoyen ; et il vous livre aux exécuteurs de la justice du peuple.

» Que la terre vous soit légère !

» Le premier Président.

» *Exequatur*. »

Suit, sous une équerre franc-maçonnique, la signature : Orsini.

Un petit détail assez original relevé par le *Moniteur universel* !

« Le Prince impérial s'occupe sérieusement des arts industriels.

» Il a voulu apprendre la typographie, et il s'est fait installer dans ses appartements tout un véritable atelier de composition et d'imprimerie. Quant à son professeur, c'est un typographe des plus habiles dont nous vous dirons le nom un autre jour. »

Cela vaut mieux assurément que de jouer au soldat et de saluer son peuple en portant la main au schako, ce qui ne se fait plus que dans les casernes... et dans les vaudevilles.

On avait fait grand bruit de dispositions qui devaient être faites par des déposants anglais dans la commission d'enquête parlementaire.

Il paraît que ces dépositions n'ont pas produit l'effet qu'on en attendait.

La commission d'enquête parlementaire sur le régime économique vient de désigner son rapporteur, concernant le projet de loi relatif aux admissions temporaires.

Sur 25 votants, M. Lefébure a obtenu 15 voix, M. Keller 7 et M. de Forcade 3. M. Lefébure est partisan de la suppression des admissions temporaires, ainsi que M. Keller, ce qui donne 22 voix dans la commission au maintien du décret du 9 janvier.

Un portrait de M. Prévost-Paradol, tracé par M. Albert Millaud, du *Figaro* :

Jeune, érudit, lettré, savant suivant la règle,
Il plane de si haut et d'un vol si gaillard,
Qu'en le voyant de loin on le prend pour un aigle
De plus près, ce n'est qu'un canard.

Jeune, rapidement il a conquis ses grades ;
On le lit peu ; chez lui l'on voit régner l'ithos ;
Quand ce n'est pas l'ithos qui règne en ses tirades,
Soyez sûr que c'est le pathos.

Tout jeune, il s'est rendu tellement fade et triste
Tellement ennuyeux, fastidieux, ancien,
Que M. Thiers et tout le clan orléaniste
L'ont fait académicien.

… En outre, expert en railleries,
Il a, pendant dix ans, gouaillé l'Empereur,
Flétri le coup d'Etat, honni les Tuileries...
Rochefort eût frémi d'horreur.

Sa plume, pour César, fut une catapulte ;
Il l'a cloué tout vif au poteau de charnier,
Et sous un trait malin, l'a pour dernière insulte,
Intitulé *Palefrenier*.

Or, le palefrenier, qui n'est pas bête, en somme,
Comprenant que le cœur humain est en carton,
A payé Paradol sa valeur, — et le nomme
Ambassadeur à Washington ;

Si bien que le railleur, hostile aux Tuileries,
Jetant le vieux parti qu'il servait — au panier,
Devient, sans plus d'orgueil, le garçon d'écuries
Du soi-disant palefrenier !

EDMOND DUVAL.

Décret impérial portant promulgation de la convention conclue, le 22 mars, 1870, entre la France et la Belgique, et relative à l'assistance judiciaire.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut ;

Sur le rapport de notre ministre des affaires étrangères,

Avons décrété et décrétons ce qui suit ;

ART. 1er.

Une convention relative à l'assistance judiciaire ayant été conclue, le 22 mars 1870, entre la France et la Belgique et les ratifications de cet acte ayant été … Paris, le 2 juin 1870, ladite … dont la teneur suit, recevra sa pleine e… tière exécution.

CONVENTION

Sa Majesté l'Empereur des Français et … Majesté le roi des Belges, désirant, d… commun accord, conclure une conve… pour assurer réciproquement le bénéfi… l'assistance judiciaire aux nationaux de l… tre pays, ont nommé à cet effet pour le… plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté l'Empereur des Français, … Excellence le comte Napoléon Daru, offi… de son ordre impérial de la Légion d'h… neur, etc., etc., etc., son ministre … crétaire au département des affaires étr… gères ;

Et Sa Majesté le roi des Belges, M. … baron Eugène Beyens, commandeur de … ordre royal de Léopold, grand officier … l'ordre impérial de la Légion-d'Honn… etc., etc., etc., son envoyé extraordi… et ministre plénipotentiaire près Sa Maj… l'Empereur des Français ;

Lesquels, après s'être communiqué le… pleins pouvoirs, trouvés en bonne et … forme, sont convenus des articles suiva…

Art. 1er. Les Français en Belgique, … Belges en France, jouiront réciproque… du bénéfice de l'assistance judiciaire, co… les nationaux eux-mêmes, en se confor… à la loi du pays dans lequel l'assistance … réclamée.

2. Dans tous les cas, le certificat d'i… gence doit être délivré à l'étranger qu… mande l'assistance par les autorités d… résidence habituelle.

S'il ne réside pas dans le pays où la … mande est formée, le certificat d'indig… sera approuvé et légalisé par l'agent di… matique du pays où le certificat doit … produit.

Lorsque l'étranger réside dans le pays … la demande est formée, des renseigne… pourront, en outre, être pris auprès de… torités de la nation à laquelle il apparti…

3. Les Français admis en Belgique, … Belges admis en France au bénéfice de l… sistance judiciaire, seront dispensés, … plein droit, de tout caution ou dépôt … sous quelque dénomination que ce soit, … être exigé des étrangers plaidant contr… nationaux par la législation du pays où … tion sera introduite.

4. La présente convention est con… pour cinq années, à partir du jour de l'… change des ratifications.

Dans le cas où aucune des deux hau… parties contractantes n'aurait notifié, … année avant l'expiration de ce terme, … intention d'en faire cesser les effets, la co… vention continuera d'être obligatoire enc… une année, et ainsi de suite, d'année en … née, à compter du jour où l'une des part… l'aura dénoncée.

Elle sera ratifiée aussitôt que faire … pourra.

En foi de quoi, les plénipotentiaires r… pectifs ont signé la présente convention … y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 22 mars 1870.

(L. S.) Comte DARU.
(L. S.) EUG. BEYENS.

Article 2.

Notre ministre des affaires étrange… est chargé de l'exécution du présent … cret.

Fait à Paris, le 8 juin 1870.

NAPOLÉON.

Vu et scellé du sceau de l'Etat :
Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,
ÉMILE OLLIVIER.

Par… Le …istre des affa… …gères,
GRAMONT.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 19 JUIN 1870.

— 41 —

LES TRAQUEURS
DE DOT

PAR

MM. A. DE PONTMARTIN ET FR. BÉCHARD

—

TROISIÈME PARTIE.

—

IX

Hélas! ce qui faisait l'anxiété de Geneviève faisait, le lecteur l'a deviné, le chagrin de Marcelle.

La pauvre femme éprouvait un malaise analogue à celui qui nous avertit de l'approche d'un orage. Elle avait comme la prévision confuse d'un de ces périls qu'on devine sans bien les définir. Cette anxiété se changea en supplice, lorsqu'elle vit le marquis Wilfrid de Sivry, qui s'était éclipsé depuis quelque temps, affecter de reparaître dans son salon et redevenir assidu auprès d'elle.

L'attitude, la physionomie, les paroles et les réticences de Wilfrid avaient repris cet air de menace sur lequel elle ne pouvait pas s'abuser. Son attente ne fut pas longue. Au bout de quelques jours, le marquis lui demandait un nouveau rendez-vous ; mais elle avait prévu de trop loin cette inévitable crise pour y succomber. Peut-être, prise à l'improviste, l'étonnement aurait-il, ainsi qu'autrefois, paralysé sa volonté : la colère et le mépris lui rendirent tout son courage.

Elle refusa.

X

Pour les femmes qui, dans un moment d'ivresse ou de vertige, ont succombé aux séductions d'un homme indigne d'elles, il arrive une heure de lassitude et de dégoût qui les rend insensibles même aux conseils de la prudence. Volontiers elles imiteraient alors ces oiseaux qui enfoncent la tête dans le sable pour ne pas voir venir le chasseur et le danger. L'idée de mentir encore sans avoir la passion pour excuse ou pour aiguillon, de se mettre un voile sur le visage, de sortir de chez elles à pas furtifs, de se condamner à tous les préludes d'une entrevue clandestine, de s'infliger toutes les apparences de la faute sans une seule de ses joies, cette idée les irrite contre elles-mêmes, les révolte contre leur complice; elles trouvent alors à le braver une sorte d'âpre plaisir qui les réhabilite à leurs propres yeux.

Il leur plaît d'être imprudentes par haine, comme elles le furent par amour, et d'expier par les malheurs auxquels elles s'exposent les faiblesses dont elles s'accusent.

Geneviève refusa donc d'aller une dernière fois chez Wilfrid. Mais, lorsque celui-ci, sans paraître prendre au sérieux cette résistance, lui demanda, deux ou trois jours après, de consentir au moins à le recevoir chez elle et à lui accorder un entretien sans témoins, elle comprit qu'un refus était mpossible, et elle se résigna.

Il arriva avec son programme tout fait : point de phrases, point d'emportement ; bref, poli, précis, inflexible.

— Madame, lui dit-il, vous me rendrez cette justice, que je vous ai laissée bien tranquille dans ces derniers temps. J'affirme sur l'honneur..

— L'honneur ! interrompit Geneviève avec ironie ; quel honneur ?

— Le mien, reprit-il froidement, qui vaut bien celui des hypocrites et des sols... J'affirme sur l'honneur que, s'il s'était présenté pour Marcelle — pour mademoiselle d'Anglars — un parti sérieux et brillant, je me serais discrètement effacé... Mais ce diplomate manqué, ce gentilhomme râpé, ce dadais dont la cervelle est aussi vide que la bourse, Alfred de Fleurance !...

— Et qui vous dit qu'elle l'épouse ? répliqua Geneviève essayant de sourire.

— Qui ? Tout le monde, vos habitués, vos intimes connaissances, cette chronique parisienne qui s'improvise chaque soir dans vingt salons... Il n'y a que moi qui soutiens contre tous le contraire.

— Et pourquoi ?

— Parce que c'est moi qui épouserai Marcelle.

Vous ?... Jamais ! Je vous l'ai déjà dit, et je vous le répète avec cent fois plus de certitude dans ma volonté et de mépris pour vos menaces.

— Certitude ! mépris ! En êtes-vous bien sûre ? poursuivit M. de Sivry avec un mélange de sang-froid et de persiflage plus effrayant que la colère. Je vous réponds, moi, qu'avant peu, c'est vous qui me demanderez d'être votre gendre, et que c'est votre fille qui vous priera de m'accepter.

— Parce que vous aurez réussi à vous faire aimer ? dit Geneviève, s'efforçant encore de tourner ses angoisses en plaisanterie.

— Parce que je me serai fait craindre...

— Parlez donc ! Expliquez-vous ! Quel est ce nouveau secret d'infamie ? s'écria la baronne, qui, moins patiente et moins habile que Wilfrid, se sentait près d'éclater.

— Oh ! encore une fois, pas de gros mots ! ils n'ont pas cours entre gens de bonne compagnie... D'abord, avant de nous fâcher, posons un fait... Je su… avouez-le, un meilleur parti que M. … Fleurance. J'ai sur lui deux avantage… je suis plus riche, puisque j'ai plus … dettes, et j'ai plus d'esprit, puisque … vous fais peur...

— Peur ? murmura, d'un air … défi, Geneviève dont la voix trem… blait.

Wilfrid continua sans avoir l'air d'e… tendre :

— Vous voyez bien que vous gagn… au change...

— Mais vous savez bien, vous, q… c'est impossible !

— Quoi ! toujours cet enfantillage, … scrupule de provinciale et de bourgeois… Rien n'est impossible à une femme te… que vous, aidée d'un homme tel q… moi. D'ailleurs, tout me conseille ce m… riage. La noble ambition… d'entrer da… votre famille, l'intérêt de mes créancie… avenir, et qui sait ? … le soin de m… sentiment plus intime … peut-être … personnel qui me rendrait p… redoutable.

— L'amour, sans doute ? interrom… la baronne, qui mit dans son accent … le mépris dont son cœur était plein.

— Non, la vengeance... Il y a, j… suis sûr, un secret entre le comte et vo… Ce secret, quel est-il ? je l'ignore, m… rien ne m'assure que Santa-Maria … soit pas votre instrument et que je … sois pas sa dupe... Malheur à vous, … m'a tendu un piége ! Vous y tombe… avec moi.